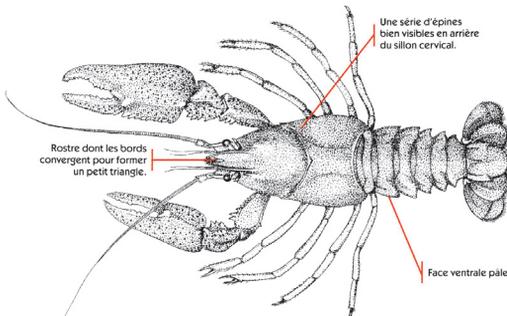


Les différentes espèces d'écrevisses

ECREVISSE A PIEDS BLANCS (*Austrapotamobius pallipes*)

FAMILLE : *Astacidae*



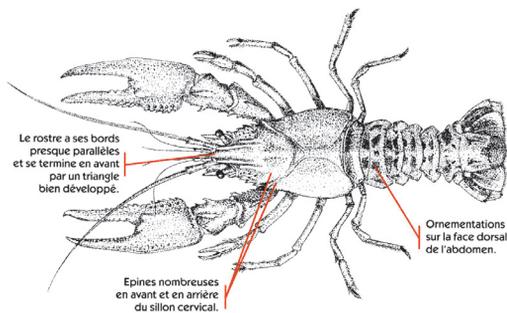
Réglementation : la pêche de l'écrevisse à pieds blancs est interdite toute l'année dans le département des Deux-Sèvres.

Symbole des milieux de qualité, cette écrevisse fréquente principalement les habitats d'eau courante en association avec la truite fario avec qui elle partage les mêmes exigences écologiques.

Son milieu de vie est ainsi caractérisé par des eaux fraîches et riches en calcium, aux berges encombrées et aux fonds graveleux et pierreux.

ECREVISSE AMERICAINE (*Orconectes limosus*)

FAMILLE : *Cambaridae*



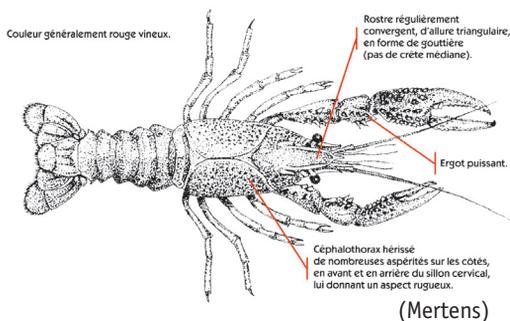
Réglementation : Pas de taille légale de capture et sa pêche est autorisée toute l'année.

Sa faculté à résister à l'absence d'oxygène lui permet de coloniser des habitats délaissés depuis longtemps par les espèces autochtones.

Sa résistance lui permet de proliférer, mais à l'inverse, sa croissance est limitée.

ECREVISSE DE LOUISIANE (*Procambarus clarkii*)

FAMILLE : *Cambaridae*



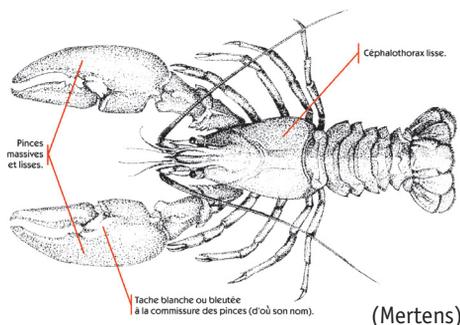
Réglementation : Pas de taille légale de capture et sa pêche est autorisée toute l'année.

Il est interdit de transporter cette écrevisse vivante ou de la remettre dans un cours d'eau ou un plan d'eau libre.

Son habitat naturel est le marécage. Elle creuse des terriers dans les berges pour se protéger et est très vorace : elle peut consommer des végétaux comme s'attaquer à une ponte de poissons. Elle est d'ailleurs facilement reconnaissable à son comportement agressif

ECREVISSE SIGNAL (*Pacifastacus leniusculus*)

FAMILLE : *Astacidae*



Réglementation : Pas de taille légale de capture et sa pêche est autorisée toute l'année.

Elle s'adapte bien dans les rivières à truites, comme dans les étangs ou les plans d'eau dont la température de l'eau peut dépasser 20°C. Son métabolisme réclame cependant une bonne oxygénation de l'eau.

Elle ne résiste pas à l'asphyxie aussi bien que les *Cambaridae*.